



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE GYMNASTIQUE

SECRÉTARIAT 3, route d'Arlon | L-8009 Strassen | T. +352 48 59 99 | F. +352 49 39 74 | secretariat@flgym.lu | www.flgym.lu

Sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg ASBL fondée le 09.07.1899 – Affiliée à : FIG, UEG, COSL

Procès-verbal

Assemblée Générale Ordinaire

de la Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique portant sur l'exercice 2019

Hosingen, le 7 mars 2020

Début de l'AGO à 15h10

Allocution de bienvenue par le Bourgmestre et Président du SISPOLO, Monsieur Romain WESTER

Monsieur Wester transmet aux délégués les salutations de la commune Parc Housen et se réjouit de pouvoir accueillir l'Assemblée Générale Ordinaire de la FLGym.

La commune de fusion Parc Housen est née en 2011. La collaboration entre plusieurs communes avait déjà été entamée dans le contexte d'une gestion conjointe du parc animalier de Hosingen qui a malheureusement fermé ses portes en 1985. La collaboration actuelle se base avant tout sur la mise en commun de structures éolières et sportives, parmi lesquelles justement la salle de gymnastique « Hall AGN ». La commune est particulièrement fière de ses infrastructures sportives, ainsi que du centre écologique qui comptabilise quelque 7000 hébergements par an, dont 1/3 sont des stages sportifs et gymniques. Le Bourgmestre remercie l'AGN qui fête ses 100 ans et qui a substantiellement contribué à la naissance des infrastructures sportives au Parc Hosingen depuis la fin des années 1990. Il adresse un merci particulier à Jean-Marie Laubach et Gaby Ansay auxquels revient un important mérite pour cette évolution.

Avant de souhaiter plein succès à l'AGO, il invite d'ores et déjà tous les délégués au verre de l'amitié qui sera servi après les délibérations.

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FLGym, Monsieur Roby ROLLINGER

Monsieur Roby Rollinger souhaite, à son tour, la bienvenue aux représentants des clubs et aux invités et déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Constitution d'un bureau de vote

Le président précise que la mission du bureau de vote consiste à compter les votes émis et à en proclamer les résultats. Selon la tradition cette mission revient aux membres du Comité de Contrôle et de Discipline (CCD) et Roby Rollinger demande aux délégués de confirmer par main levée leur accord pour respecter cette tradition.

Les délégués confirment leur accord par main levée.



LES PARTENAIRES DE LA FLGYM

Tageblatt

voyages
emile weber

revue

Sportlycée



CREATIONS

LOTERIE NATIONALE

FLGYM'S PARTNERS IN TEAMGYM



CHOPAR

eurogym.dk

Roby Rollinger demande ensuite, s'il y a des volontaires dans la salle pour assister le CCD dans sa mission. Deux représentants des clubs de Hosingen et Remich se proposent et Roby Rollinger leur demande de se concerter avec Monsieur Michel Reiffers, président du CCD quant aux détails de leur tâche.

2. Approbation de l'ordre du jour

Roby Rollinger informe que l'ordre du jour a préalablement été envoyé aux clubs et qu'il est également disponible dans les fardes remises aux délégués à leur arrivée.

Il demande si l'ordre du jour proposé est accepté.

- ➔ La déléguée d'un club se réfère au point 1.9.4. de l'ordre du jour et demande le retrait de la candidature de Mme Sophie Beauducel qui, selon elle, serait en conflit avec le règlement relatif au transfert de licences. La licence de la candidate serait encore détenue par son club d'origine et le transfert vers un autre club n'aurait pas été accepté, ce qui fait qu'elle ne pourrait pas être candidate pour un poste au CA au nom de son nouveau club.

Roby Rollinger, sur base des renseignements et témoignage reçus en séance et vu le règlement stipulant qu'un transfert de licence est accepté en cas d'absence d'objection par le club d'origine endéans une période déterminée, situation qui s'est présentée dans ce cas précis, constate que l'objection formulée n'est pas fondée. Il soumet dès lors l'acceptation de l'ordre du jour au vote de l'Assemblée.

Résultat du vote par main levée : 3 votes contre l'acceptation de l'ordre du jour, 1 abstention, dont il résulte que l'ordre du jour est majoritairement accepté tel que proposé.

3. Appel et vérification des pouvoirs

Après vérification des présences, le président du CCD déclare la présence de 35 sociétés, dont 2 sans droit de vote vu qu'elles sont encore en période d'essai. Il en résulte que 33 sociétés avec droit de vote sont représentées sur un total de 48 sociétés affiliées.

Le président du CCD confirme que l'obligation d'une présence de 24 sociétés pour les votes simples respectivement de 32 sociétés pour les votes relatifs aux statuts est remplie.

4. Présentation

4.1. du rapport de l'AGO précédente du 9 mars 2019 portant sur l'exercice 2018

Roby Rollinger explique que le rapport avait été publié dans le respect des délais après l'Assemblée Générale en question, qu'il a été envoyé aux sociétés affiliées et qu'une copie est disponible dans les fardes distribuées aux délégués et demande si le rapport est accepté.

Résultat du vote : Le rapport est accepté à l'unanimité

4.2. du rapport 2019 du président

Roby Rollinger présente son rapport tel qu'il se trouve dans le livret contenant les rapports techniques.

4.3. du rapport 2019 du secrétaire général

Silvio Sagramola présente son rapport et renvoie à son texte repris dans le livret contenant les rapports techniques.

Il met en évidence la volonté de l'équipe d'optimiser ses relations avec les autorités et partenaires et se réjouit des projets entamés tels que le nouveau cadre GR, le projet de construction d'un centre national de gymnastique ou encore le Championnat d'Europe de TeamGym en 2022. Mais il voit également les limites du bénévolat et l'obligation de professionnaliser l'administration de la fédération. Une fois cette étape franchie, il serait plus facile de libérer des disponibilités pour le CA pour se concerter avec les sociétés affiliées et pour développer de nouveaux concepts destinés à promouvoir la gymnastique.

Allocution du membre du comité exécutif de « Gymnastique Européenne » (anc. UEG)

Monsieur Paolo Frising, membre de l'Exécutive de la « Gymnastique Européenne » renvoie à son rapport tel qu'il se trouve dans le livret contenant les rapports techniques.

Il complète le rapport en remerciant le CA actuel pour sa confiance ainsi que le ministère des sports pour leur soutien du côté des congés sportifs. Le nom UEG a été changé lors du congrès de Sofia fin 2019 et son nouveau nom est « European Gymnastics ».

Il continue par la décision de l'exécutive de la Gymnastique Européenne de nommer la FLGym organisateur des Championnat d'Europe TeamGym en 2022.

Suivent les différents championnats d'Europe, auxquelles pour la première fois la FLGym va participer à 6 des 7 Championnats d'Europe, respectivement manifestations européennes pendant une année.

4.4. des rapports techniques 2019

Roby Rollinger renvoie au livret contenant les rapports techniques pour les explications des coordinatrices et coordinateurs des commissions et groupes de travail.

4.5. du rapport 2019 du trésorier

Le trésorier, M. José Machado, précise que les rapports financiers ont été envoyés préalablement et peuvent également être trouvés dans le livret contenant les rapports techniques.

Selon lui, les chiffres pourraient donner l'impression que la fédération n'a pas bien travaillé, mais ce n'est pas aussi grave que cela en a l'air. Etant donné que la fédération ne travaille pas avec des provisions, les sommes avancées pour le paiement des entraîneurs nationaux, respectivement le dépôt de caution pour la candidature au Championnat d'Europe 2022, apparaissent comme dépenses, alors que ces montants seront remboursés par les instances officielles.

Il reste cependant un déficit résultant d'un nombre important de licences non-encodées par les clubs en 2019. En outre, il reste des efforts à entreprendre pour acquérir de nouveaux sponsors.

4.6. du rapport 2019 du Comité de Contrôle et de Discipline

Avant de revenir sur les chiffres, le président du CCD, M. Michel Reiffers précise le nombre de 33 sociétés valablement investies du droit de vote et informe qu'une société supplémentaire a annoncé son arrivée en cours de session et viendra donc s'ajouter aux votants admis.

Michel Reiffers rapporte que le contrôle financier en présence du trésorier a été effectué en date du 12.02.2020 par lui-même, Mme Marie-Paule Gerson-Schmit et M. Pierre Back. Après avoir expliqué la manière dont le contrôle a eu lieu, il émet un appel sérieux à la vigilance quant à la future gestion financière et les risques liés à la répétition d'un déficit de 85.000 euros.

Cela dit, il propose aux délégués de donner décharge au trésorier.

5. Discussion des rapports 2019

5.1. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

Roby Rollinger demande aux délégués s'il y a des questions ou commentaires relatifs aux rapports des membres du CA. Etant donné que cela n'est pas le cas, il demande aux délégués de donner décharge au CA en votant par main levée.

Résultat du vote : 1 vote contre la décharge, aucune abstention, la décharge est donc donnée.

5.2. Décharge du Comité de Contrôle et de Discipline

Roby Rollinger demande aux délégués s'il y a des questions relatives au rapport du CCD. Etant donné que ce n'est pas le cas, il demande aux délégués de donner décharge au CCD en votant par main levée.

Résultat du vote : aucun vote contre, trois abstentions, la décharge est donc donnée.

(la société retardée arrive sur place et le nombre de sociétés investies du droit de vote passe de 33 à 34)

6. Explications, discussions et vote des propositions budgétaires 2020

José Machado présente le budget pour l'exercice 2020 tel qu'il a été préalablement envoyé aux sociétés et tel qu'il est repris dans le livret des rapports techniques, et demande s'il y a des questions ou commentaires.

- ➔ Le représentant d'un club revient à la discussion déjà menée lors de la réunion des présidents le 24.02.2020, quant au non-paiement d'un nombre important de licences. Il aimerait savoir comment la FLGym peut s'assurer que son estimation quant au nombre de licences pour l'exercice 2020 se réalisera et n'évoluera pas de la même façon qu'en 2019 ?
- ➔ Le même délégué de club souhaite connaître les raisons pour l'augmentation de budget du cadre national masculin par rapport à l'exercice précédent ?
- ➔ Le représentant d'un deuxième club pose également la question quant aux mesures prévues pour garantir que le paiement effectif du nombre de licences indiqué dans le budget ?

José Machado précise qu'il n'est pas question de licences non-payées, mais de licences non-encodées par les clubs et que ces licences non-encodées n'ont donc pas pu être facturées.

Quant aux mesures à prendre pour éviter ce problème, José Machado met en évidence la situation particulière de l'exercice 2019 :

Jusqu'à ce moment, les licences étaient gérées par Mme Francine Falsetti qui, grâce à son expérience en la matière, réagissait rapidement quand elle remarquait un déséquilibre au niveau de l'encodage des licences.

Au moment de son arrêt, la gestion des licences a été reprise par le secrétariat de la FLGym, mais on a dû constater que la surcharge de travail était visiblement trop importante.

Le dossier a donc été repris par un membre du CA.

Toutes ces actions ont pris du temps et la répétition successive de phases de changement de responsable et d'apprentissage, d'abord au niveau du secrétariat et ensuite au niveau du membre du CA, couplées à des problèmes techniques au niveau du programme licences, ont fait perdre du vue le contrôle des encodages réalisés.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 2019 que le déséquilibre a été constaté, mais les courriers adressés aux clubs afférents à ce moment-là sont restés sans réponse.

Pour ce qui est de l'augmentation de budget en faveur du cadre national masculin, José Machado répond que ladite augmentation tient compte de la participation de deux gymnastes masculins au Championnat d'Europe, ce qui engendre des frais supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Ces frais sont liés à l'inscription, le déplacement, l'hébergement etc... de la délégation, ainsi qu'aux frais d'éventuelles compétitions de préparation. En réponse à la question du représentant de club, José Machado confirme que cette augmentation n'a rien à voir avec les frais de salaires ou d'indemnités d'entraîneurs, qui figurent dans un autre poste budgétaire.

- ➔ La déléguée d'un club aimerait avoir des précisions quant à la réduction du budget GR par rapport à l'année précédente.

José Machado renvoie aux chiffres de 2019, où le budget accordé n'avait pas été sollicité et a donc été revu à la baisse. En outre, il explique que l'établissement des budgets particuliers revient aux commissions.

- ➔ Le délégué d'un club aimerait en savoir plus sur la facturation des licences quand une personne détient plusieurs licences au sein d'un même club, respectivement dans plusieurs clubs.

Chaque club paie la « première licence » pour ses membres. Pour une personne ayant plusieurs licences dans le même club, une seule licence est facturée au club. Pour les personnes actives dans plusieurs clubs, chacun de ces clubs est facturé pour la « première licence » dans ce club.

[Exemple : Une personne pratique la Gymnastique générale, est membre du comité et juge dans le club A et pratique le Zumba et le Trampoline dans le club B. Le club A paie une licence et le club B paie une licence.]

Avant de passer au vote du budget, Roby Rollinger précise encore que, pour pouvoir être engagées à charge du budget de la FLGym, les dépenses doivent être autorisées au préalable par le CA.

Résultat du vote : 5 abstentions, pas de vote contre, le budget est donc majoritairement accepté.

7. Propositions de modification des règlements :

Roby Rollinger propose de fournir, pour chacune des propositions, les explications relatives aux règlements avant de passer au vote pour chacune d'elles. Les détails de ces propositions se trouvent sous forme écrite dans les fardes remises aux déléguées. Il s'agit en l'occurrence des pièces tel que présentées à la réunion des présidents et envoyées préalablement à toutes les sociétés affiliées.

7.1. Propositions du Conseil d'Administration :

7.1.1 Modifications des Statuts et règlements d'exécution

1) Les membres inactifs, Statuts art. 12/Ca 21.10.2019

Pour le vote de cette modification statutaire, il faut disposer d'une majorité de 2/3 des voix :

Résultat du vote : pas de vote contre, une abstention, donc la proposition est acceptée avec la majorité nécessaire

2) Les membres inactifs, RI tit. II/CA 21.10.2019

Roby Rollinger explique les répercussions potentiellement néfastes de clubs inactifs ou délaissés sur les majorités obligatoires à atteindre lors des votes. Il précise que le CA soumettra à l'Assemblée Générale des dossiers complets basés sur des indicateurs précisés dans les textes, statuts et autres, avant toute décision relative à l'identification et l'exclusion d'un club inactif.

Pour le vote de cette modification, il faut disposer d'une majorité de la moitié des voix :

Résultat du vote : pas de vote contre, deux abstentions, donc la proposition est acceptée avec la majorité nécessaire

3) Les transferts, mode de transmission Recueil Technique, art. GEN04, chiffre 2. /CA 16.12.2019

Roby Rollinger souligne l'obligation pour chaque société affiliée de disposer d'une adresse électronique et d'en garantir le suivi, ainsi que le confort de travail donné par le courrier électronique et demande s'il y des questions avant de passer au vote.

Résultat du vote : 1 voix contre, 0 abstentions, la proposition est donc acceptée avec la majorité nécessaire

7.1.2 Essai de nouvelles règles, demande à l'AGO de l'autorisation

1) Les championnats nationaux en GR, 1 juge par tranche de 10 gymnastes /CA 21.10.2019

Roby Rollinger précise qu'il ne s'agit pas de prendre une décision définitive, mais de faire un test pratique et de collecter des expériences précises avant de modifier un règlement, pratique qui a déjà été appliquée antérieurement.

- ➔ Un délégué demande s'il ne faudrait pas limiter le vote relatif à ce sujet aux seuls clubs pratiquant la GR ?

Roby Rollinger explique qu'au vu de la situation difficile pour obtenir des unanimités dans ce domaine, il est plus efficace de pouvoir appuyer une future décision sur une expérience réelle dans la pratique et demande de passer au vote.

Résultat du vote : 3 voix contre, 4 abstentions, le test pratique est donc accepté avec la majorité nécessaire

2) Finales aux agrès, collation des titres aux agrès sur base du concours général /CA 16.12.19

Roby Rollinger explique que la raison principale pour cet essai vise à réduire le risque de blessures et demande s'il y a des questions avant de passer au vote.

Résultat du vote : 3 abstentions, 0 voix contre, le test pratique est donc accepté avec la majorité nécessaire.

7.1.3. Cotisations

Néant

7.2. Proposition des clubs affiliés :

néant

Afin d'optimiser les différents processus de vote, Roby Rollinger et Michel Reiffers se mettent d'accord sur la façon de procéder ci-dessous, procédure qui est acceptée par la majorité des sociétés représentées :

- a) présentation des clubs et des candidats au CA à chaque fois suivie de l'invitation à voter

Ces bulletins de vote seront ensuite contrôlés et traités par les membres du CCD avec l'aide des deux scrutateurs désignés

- b) présentation des candidats au CCD suivie de l'invitation à voter

Ces bulletins de vote seront ensuite contrôlés et traités par le membre CCD non-concerné par ce vote avec l'aide des scrutateurs désignés.

8. Admission de nouveaux membres :

Avant de passer à la présentation des clubs, Roby Rollinger précise qu'il s'agit, ici, chaque fois d'une admission conditionnelle, pendant une période de deux ans et dans les conditions (identiques à celles votées en 2019) proposées par le CA et discutées à la récente réunion des présidents.

Majorettes de Pétange

- Le club n'est de nouveau pas représenté à l'AGO (ni en 2019, ni en 2020), mais vu l'intervention d'un représentant de club, que des points figurant à l'ordre du jour ne peuvent pas être ignorés, il ne peut pas être rayé de la liste des candidats. Le président de la FLGym le rejoint dans cette approche et soumet la candidature au vote.

Mierscher Turnveräin

→ La représentante du club, Mme Lindsey Kelly, explique qu'elle a créé le club grâce à son expérience de 31 années d'activité et après avoir constaté qu'il y existe un grand besoin au centre du pays. Les premiers entraînements ont débuté en janvier et le club compte actuellement plus de 80 membres dans ses sections Butzen mixtes, Juniors et Seniors féminins et Parkour qui vient d'être lancé. Elle espère que son club pourra être admis.

Rhythmicadance Steinfort

→ La représentante du club, Mme Fabienne Deschamp, informe que le club propose la GRS, la danse classique et le Hiphop. Le club souhaite progresser à tous les niveaux et développer également la GRS masculine. Elle souhaite en outre coopérer avec les autres clubs.

Roby Rollinger invite les délégués à compléter les bulletins de vote

Résultat du vote

34 Bulletins de vote remis	Vote positif	Vote négatif	Abstention	Résultat du vote
Angel's Majorettes	4	26	4	NON ELU
Mierscher Turnveräin	31	3	0	ELU
Rhythmica Dance Steinfort	23	11	0	ELU

9. Elections

9.1. partielles du Conseil d'Administration :

9.1.2. Secrétaire général

Sortant et rééligible : Silvio SAGRAMOLA, La Liberté Niederkorn

La candidature a été renouvelée dans les délais et dans la forme prescrite. La candidature est, partant, recevable

Résultat du vote :

34 Bulletins de vote remis, 1 bulletin non valide	Vote positif	Vote négatif	Abstention	Résultat du vote
Silvio Sagramola	27	5	1	ELU

9.1.3. Administrateurs

Sortant et rééligible : Gilles Andring, Le Réveil Bettembourg

Sortant et rééligible : Lucien Thill, Union Sportive Echternach

Sortante et rééligible : Oksana Vichniakova, Ecole de GRS Luxembourg

Les trois candidatures ont été renouvelées dans les délais et dans la forme prescrite. Les candidatures sont, partant, recevables

Sortante et non rééligible : Muriel Galeazzi, Union Sportive Echternach

Démissionnaire : Nathalie Hengen, Société de Gymnastique Housen

Démissionnaire : Cathy Spinelli, Aurore Oetrange

9.1.4. Nouvelles candidatures

- Sophie Beauducel, Gammaacher

La candidate se présente à travers un message vidéo et avait déjà été présente lors de la réunion des présidents le 24.02.202. Roby Rollinger explique que le CA, convaincu par ses compétences, a coopté la candidate au mois de janvier

- Christian Turk, Union Sportive Echternach

Roby Rollinger explique que le candidat a dû s'excuser à court terme. Il est actif au niveau de l'éducation et peut donc très bien faire valoir ses compétences au niveau de la formation.

Les deux candidatures ont été introduites dans les délais et dans la forme prescrite et sont, partant, recevables

Résultat du vote :

34 Bulletins de vote remis	Vote positif	Vote négatif	Abstention	Résultat du vote
Gilles Andring	25	7	2	ELU
Lucien Thill	28	5	1	ELU
Oksana Vichniakova	25	7	2	ELU
Sophie Beauducel	28	5	1	ELUE
Christian Turk	27	6	1	ELU

9.2. renouvellement partiel du Comité de Contrôle et de Discipline :

9.2.1. Membres

Sortant et rééligible : Michel Reiffers, Le Réveil Bettembourg

Sortante et rééligible : Marie-Paule Gerson-Schmit, Cercle Grand-Ducal Luxembourg

Sortant et rééligible : Christian Pierret, Cercle de Gymnastique Remich

Les trois candidatures ont été introduites dans les délais et dans la forme prescrite et sont, partant, recevables

Démissionnaire : Serge Wagner, Nordstad-Turnveräin

9.2.2. Nouvelle candidature :

- Maximilien Lehnen, Sporting Club Belvaux

Max Lehnens se présente brièvement en précisant, qu'en sa qualité de juriste, il peut apporter ses compétences au CCD pour travailler sur les nouveaux textes juridiques

La candidature a été introduite dans les délais et dans la forme prescrite. La candidature est, partant, recevable.

Résultat du vote :

34 Bulletins de vote remis	Vote positif	Vote négatif	Abstention	Résultat du vote
Michel Reiffers	30	4	0	ELU
M-Paule Gerson-Schmit	30	4	0	ELUE
Christian Pierret	28	6	0	ELU
Maximilien Lehnens	31	3	0	ELU

Roby Rollinger informe encore l'audience que le Club Olympia Clausen a malheureusement cessé ses activités.

Etant donné que le bureau de vote est encore en train de procéder au comptage et à la vérification des différents votes, il est convenu d'avancer la remise des récompenses en attendant (cf. point 12).

10. Attribution des manifestations et concours officiels de la FLGym pour l'année 2021

Jean-Baptiste Fischer prend le micro et précise que l'attribution des manifestations a pu être traitée lors de négociations préalables. Il propose à l'assemblée de voir et de voter les différentes manifestations une par une avant de valider le calendrier 2021 en bloc à la fin.

Il est encore précisé que seuls les clubs de compétition sont habilités à voter pour ce point.

En l'absence d'objections de la part des délégués il est procédé de la sorte.

- Qualifications Coupe de Luxembourg Juniors/Seniors masculins : partie I
Attribué unanimement à Nordstad-Turnveräin
- Qualifications Coupe de Luxembourg Juniors/Seniors féminins : partie I
Attribué unanimement à Diddelenger Turnveräin
- Qualifications Coupe de Luxembourg Juniors/Seniors masculins : partie II
tout en tenant compte que la candidature avait été soumise hors délai, cette manifestation est attribuée à Aurore Oetrange, avec 2 abstentions
- Qualifications Coupe de Luxembourg Juniors/Seniors féminins : partie II
Attribué unanimement à Union Sportive Echternach
- Demi-Finales Coupe de Luxembourg volet féminin
Attribué unanimement à Gym Bonnevoie
- Demi-Finales Coupe de Luxembourg volet masculin
Attribué unanimement à Espérance Differdange
- Coupe de Luxembourg MINIS
tout en tenant compte que la candidature avait été soumise hors délai, cette manifestation est attribuée à Flic Flac Déifferdeng, avec 1 abstention

- Assemblée générale FLGym
Attribué unanimement à Avant-Garde Rodange
- Championnats Individuels Juniors/Seniors
Attribué unanimement à Le Réveil Bettembourg
- Finales Coupe de Luxembourg + Coupes de Consolation/d'Encouragement
Attribué unanimement à La Liberté Niederkorn
- Championnats Nationaux GAM/GAF + Finales aux Agrès + Championnats Individuels MINIS
Pour cette manifestation 3 candidatures ont été introduites hors délai. Or de nouveaux exercices imposés sont en préparation et devront y être exécutés. Etant donné que les répercussions potentielles de ces exercices sur les contraintes au niveau de l'infrastructure à pourvoir ne sont pas encore connues, Jean-Baptiste Fischer propose aux délégués de ne pas procéder au vote et de mandater le CA à désigner parmi les 3 candidats, l'organisateur le mieux placé pour faire face aux contraintes. Le cas échéant le vote pourra encore être soumis à la prochaine à l'AGO
Résultat du vote : 1 voix contre, 2 abstentions, la proposition est donc acceptée avec la majorité nécessaire
- Championnat National GR
Attribué unanimement à Rythmica Lux
- Championnats des Sections Minis/Juniors/Seniors volet masculin
Attribué unanimement à Nordstad TV
- Championnats des Sections Minis/Juniors/Seniors volet féminin
Attribué unanimement à Nordstad TV

Le projet du calendrier est ensuite mis au vote dans sa globalité

Résultat du vote : accepté à l'unanimité par les clubs de compétition

11. Nomination de membres honoraires

Néant

12. Remise de récompenses :

par Roby Rollinger et Lucien Thill

12.1. Remise de l'oeuvre de reconnaissance aux actifs des sociétés

- Le couvert avec les épinglettes est remis à la déléguée du Le Réveil Bettembourg

12.2. Remise des prix aux juges

- Raymond Breuer pour sa fin de carrière après 41 ans
- Marcel Goergen pour sa fin de carrière après 36 ans
- François Wirtz pour sa fin de carrière après 32 ans (remis au club)
- Jos Schmitz pour 30 ans d'activité
- Lucien Thill pour 25 ans d'activité

Juges méritants en 2019 :

- Christoph Grisius (remis au club), Batty Fischer
- Martine Hentges (remise au club), Letizia Lops, Romy Kaulmann et Josiane Bernard (remis au club)

12.3. Remise du Grand Prix FLGym 2019

Sections masculines

- Sporting Club Belvaux 1^e place
- Le Réveil Bettembourg 2^e place
- Liberté Nidderkuer 3^e place

Sections féminines

- Le Réveil Bettembourg 1^e place
- Nordstad Turnverain 2^e place
- Flic Flac 3^e place

13. Divers

Avant de demander au Président du Comité d'Organisation du Championnat d'Europe TeamGym en 2022, Silvio Sagramola présente brièvement l'évolution du TeamGym au sein de la FLGym tout en renvoyant vers l'historique contenu dans le livret des rapports techniques.

Depuis plus de deux ans, les clubs de Bettembourg, Steinfort et Nordstad participent régulièrement aux formations et stages, tandis que d'autres ont manifesté leur intérêt pour cette discipline, mais sont encore hésitants, ce qui est bien compréhensible.

En tout cas, le CA laisse aux clubs membres la liberté d'opter pour le TeamGym, tout comme ils ont toujours eu la liberté de décider s'ils souhaitent enseigner la gymnastique artistique, la gymnastique rythmique, le Parkour ou d'autres disciplines de compétition.

C'est justement la grande diversité des activités proposées par les clubs affiliés à la FLGym qui fait la richesse de la fédération et qui permet à de nombreux enfants, jeunes et adultes de choisir l'activité sportive qui leur apporte le plus de plaisir.

Le TeamGym se pratique sur trois agrès qui sont identiques pour les gymnastes féminines et masculins. Il s'agit d'une surface de 14x16 mètres non rebondissante destinée à la présentation d'une routine de groupe, d'une bande de sol rebondissante appelée Tumbling et d'un trampoline avec et sans table de saut. Les exercices sont très dynamiques et spectaculaires et les compétitions s'adressent exclusivement à des équipes.

Et c'est justement cette combinaison d'éléments favorables qui a incité la FLGym à postuler pour l'organisation du Championnat d'Europe de TeamGym en 2022. La candidature a été acceptée par l'UEG (qui depuis peu porte la dénomination « European Gymnastics »). La FLGym va donc accueillir du 12 au 17 septembre 2022 quelque 1000 gymnastes de toute l'Europe (et au-delà) ainsi que 3500 à 4000 spectateurs.

Grâce au précieux soutien du consultant-expert portugais, Monsieur Vasco Santos, bon nombre de préparatifs ont déjà pu être menés à bon terme avec les autorités sportives, touristiques et

médiatiques et la prochaine étape consiste à officialiser et à compléter le Comité d'Organisation Local.

Silvio Sagramola exprime ensuite son grand plaisir à pouvoir présenter à l'Assemblée Générale le Président de ce comité, Monsieur Roby Biwer et de lui donner la parole.

Présentation de Roby Biwer en tant que Président du Comité d'Organisation du Championnat d'Europe TeamGym 2022.

Roby Biwer explique qu'il a accepté cette mission avec plaisir et sur base de son background gymnique.

Il a été gymnaste du « Le Réveil Bettembourg » jusqu'à l'âge de 22/23 ans. Par la suite il a été président du club pendant 6 ans et s'est investi dans le cadre des festivités relatives au Centenaire du club. Il a abandonné ses fonctions en 2004 quand il est devenu maire de Bettembourg, mais il a toujours gardé de bons contacts avec Le Réveil Bettembourg et la gymnastique en général.

Selon Roby Biwer, 2022 sera un moment important pour la popularité de la gymnastique au Luxembourg. Ce sera bien évidemment un défi, mais un apport significatif pour l'image de marque de la fédération, pour la mobilisation de nouveaux jeunes, pour les clubs, ... et va générer une nouvelle dynamique pour la gymnastique. L'évènement va certainement intéresser des sponsors et être bénéfique pour la caisse du trésorier.

Roby Biwer souhaite composer une belle équipe au sein du Comité d'Organisation, où chacun pourra s'investir avec ses talents, que ce soit au niveau du sponsoring ou de la mobilisation de volontaires. Il est prêt à accepter cette tâche si l'AGO lui en donne le mandat et remercie les délégués présents.

- ➔ Le représentant d'un club aimeraient savoir si la FLGym compte lancer un appel à volontaires le moment venu.

Silvio Sagramola confirme qu'il faudra, en effet, réunir de nombreux volontaires pour garantir un déroulement optimal de l'évènement et explique qu'un échange a déjà eu lieu avec le « service volontaires » du SNJ, mais il encourage d'ores et déjà les clubs à mobiliser leurs membres.

14. Clôture de l'Assemblée par le Président de la FLGym à 17h42

A la fin de l'assemblée, le verre de l'amitié est offert par la commune de Hosingen. Le service est assuré par les membres de la Société de Gymnastique Hosingen. Un grand merci.